

**NUMERO 40
AVRIL 2000**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITORIAL

Hello à tous et toutes...

Vous êtes de plus en plus à me demander le retraitage d'anciens numéros du Journal... je pense que nous effectuerons un premier retraitage pour la fin de l'année en cours voire pour le début de l'année 2001. Je vous tiendrais informé ultérieurement quant aux différentes modalités (date limite de demande, retraitage papier ou téléchargement sur Internet, prix par numéro...).

N'ayant pas reçus l'ensemble des documents à temps, vous ne trouverez pas tout ce qui a trait, entre autre, à la rencontre AFILS-SERAC du 08/01/00 ; ceux-ci paraîtront dans le numéro 41.

Le prochain numéro est prévu pour paraître entre la mi-juin et début juillet prochain. N'hésitez pas à me faire parvenir vos articles, infos, coup de cœur, coup de gueule et autres réactions, **avant le 15 juin 2000.**

Cordialement.

David

SOMMAIRE

- Le C.A. :
 - C.R. du 18/09/99 Page 1 à 3
 - C.R. du 29/01/00 Page 4 à 7

- L'A.G. :
 - C.R. du 29/01/00 Page 8 à 39

- NOUVELLES DES REGIONS :
 - P.I.F. : - "Petit échantillon des conditions de travail à Paris..." Page 40
 - Ouest : - P.V. du 12/02/00 Page 41 à 44

- REFLEXION SUR LE METIER D'INTERPRETE :
 - Info examen AFILS-SERAC 2000 Page 45

- * TRIBUNE LIBRE :
 - Offre d'emploi au CSCS de Rennes Page 46
 - Offre d'emploi au CPSAS Page 47

C.A du 18 SEPTEMBRE 1999

PRESENTS : P. GACHE ; E. LEGUET ; C. PEUCH ; C. GACHE ; B. VEILLET ; C. QUIPOURT ;
S. SCHWARTZ ; F. LECLERC ; F. LEGAULT

Le quorum est correct, le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- 1) NOUVELLE FORMATION UNIVERSITAIRE SERAC, RAPPORT GILLOT ETC...
- 2) RENDEZ-VOUS AVEC D. ETIENNE ET C. CUXAC
- 3) PROCHAINE SESSION EXAMEN SERAC
- 4) PRESENTATION DU PROJET DE SITE INTERNET PAR S. SCHWARTZ

1) NOUVELLE FORMATION UNIVERSITAIRE SERAC, RAPPORT GILLOT ETC...

- C. PEUCH émet des doutes quant à la validité de la documentation SERAC concernant la formation universitaire ; en effet, la date limite d'inscription est fixée au 30 / 06 / 99 et le document n'est parvenu aux destinataires que le 5 / 07 / 99.
- P. GACHE explique qu'il s'agit d'une formation initiale, mais que l'appel aux professionnels est une maladresse. Il y a normalement 2 sélections : 1 en juillet et 1 en septembre. Personne n'était au courant de cette affaire, si ce n'est F. JEGGLI qui a participé à l'élaboration de ce projet. Normalement, l'A.F.I.L.S. est présente à toutes les étapes : sélection, formation et examen. M. BARTH pense que l'ex-formation SERAC n'est pas valable et nous laisse 5 ans pour suivre une formation.
- La position générale des membres présents est de résister, refuser le discours de M. BARTH et faire valider l'ancienne formation.
- C. GACHE s'insurge d'avoir à suivre à nouveau une formation et craint qu'il n'y ait quelque confusion entre « formation professionnelle continue » et « formation initiale ». De plus, il faut souligner que la convention SERAC-A.F.I.L.S. stipule que « tout doit être fait pour que notre métier soit reconnu auprès des pouvoirs publics ».
- C. PEUCH propose de shunter M. BARTH et de chercher à taper plus haut au niveau ministériel.
- Certes, il faut convaincre M. BARTH, mais nous avons besoin de l'appui de SERAC et de l'aval de l'Université Paris VIII.
- En juin 1999, les rapports intermédiaires des Commissions Gillot ont été adressés à toutes les parties concernées...sauf l'A.F.I.L.S. ! Serait-ce volontaire ?
- F. LEGAULT propose de contester la validité des Commissions ayant tenu séance jusqu'à ce jour (puisque nous ne sommes pas interprètes !) et de refuser toute interprétation des Commissions à venir.
- Le C.A. a délégué tout ce qui touche à la formation au secteur FORMAFILS mais reproche à ce dernier le peu d'informations en retour.
- FORMAFILS a uniquement un pouvoir pédagogique, mais dans les faits, se donne aussi un pouvoir négociateur et administratif.

- *Les membres présents décident de poser les questions suivantes à D. ETIENNE : Qu'en est-il du trinôme Paris VIII-A.F.I.L.S.-SERAC ? Il faut renégocier la convention actuelle de façon à ce qu'elle soit clairement tripartite. Les relations sont actuellement trop linéaires, il faut qu'elles soient triangulaires. Comment négocier une dispense d'enseignement ? Comment obtenir une validation des acquis (commission universitaire) ? Quel rapport entre cette formation initiale et nous, interprètes professionnels ? Mise en place de cette nouvelle formation beaucoup trop rapide. Faire part de notre inquiétude par rapport aux Commissions Gillot (franc reniement de notre métier) et voir quelle attitude adopter par rapport à cela. Et pourquoi le C.A. fut-il si peu informé de toute cette affaire ?*

2) RENDEZ-VOUS AVEC D. ETIENNE ET C. CUXAC

10 H30 : Arrivée de F. JEGGLI ; C. CUXAC ; D. ETIENNE.

- D. ETIENNE : SERAC désirait depuis longtemps obtenir l'homologation de la formation par la Commission Régionale d'Homologation des Titres. Pas de chance, l'expert désigné était P. SERO-GUILLAUME ! Celui-ci, à la fois juge et partie et d'une partialité impressionnante, sera récusé par la Commission obligée alors de désigner un second expert. Le Président de la Commission, M. LUCAS, n'a guère apprécié d'être obligé d'en venir à cette procédure, et le deuxième expert confirmera la non-validation d'un niveau universitaire, et le refus sera toujours motivé de façon floue et informelle. En 1998, le refus se positionnera sur la faiblesse du niveau de la formation et le manque de suivi. En effet, le référentiel est universitaire et SERAC n'était pas au courant. Mme GILLOT est informée de l'affaire et s'empresse de mettre au courant M. BARTH qui se servira amplement de cet argument durant les Commissions. Mme GILLOT ne manquera pas de « casser » tant la formation SERAC que l'A.F.I.L.S. Notre structure connaissait bien C. CUXAC et nous en avons discuté. Le contexte a fait que nous avons gardé tout ça pour éviter de se faire avoir. Tout le monde a été pris de court. Pourquoi le lien avec Paris VIII ? Uniquement pour le montage du dossier ! La pédagogie est toujours discutée avec l'A.F.I.L.S. et la convention est respectée, non violée. Il ne s'agit pas de précipitation, mais de rapidité. Peut-être y-a-t-il eu un manque de concertation (réunions etc...), mais maintenant, mieux vaut éviter les problèmes entre nous.
- P. GACHE exprime le plaisir de voir qu'il y a enfin un contrepoids à la formation ESIT.
- C. CUXAC : Un projet de formation ne peut être divulgué que quand les différents Conseils (U.F.R., Universitaire, Vie Scientifique, Administration) sont d'accord. Il y a eu un certain retard pour ces Conseils et il fallait obtenir l'aval des financeurs. En effet, cette formation prend place dans celle de la formation permanente Paris VIII ; l'université ne débourse rien, les finances sont apportées par le Conseil Régional.
- C. QUIPOURT souligne que la nouvelle convention est signée entre SERAC et Paris VIII ; où est donc la place de l'A.F.I.L.S. dans tout cela ?
- D. ETIENNE répond que sur un tel dossier, il est impossible d'être plus de deux parties. Cette convention ne concerne que les finances et l'administration et rien d'autre. L'ancienne convention A.F.I.L.S.-SERAC est toujours valide : les formateurs A.F.I.L.S. sont là pour le recrutement et l'examen.
- F. JEGGLI souligne que Cécile et lui-même ont imposé une participation A.F.I.L.S. pour le programme de formation ; il est donc logique que Paris VIII récupère cela.
- D. ETIENNE précise qu'on ne peut en rien modifier les orientations. Officiellement, SERAC sera présent à l'examen. Bref, le lien Paris VIII>SERAC concerne les finances et l'administration, le lien SERAC>A.F.I.L.S. concerne le recrutement, la formation, l'examen.
- C. CUXAC ajoute qu'il est plutôt difficile de faire passer un examen si on ne participe pas aux programmes de formation.
- D. ETIENNE insiste sur le fait que les programmes ont été travaillés avec les formateurs A.F.I.L.S., que les formateurs sont présents à l'examen et que, de plus, le jury comporte des membres A.F.I.L.S. extérieurs !
- C. CUXAC prévoit que ce D.F.S.S.U. deviendrait, peut-être, D.E.S.S. dans les cinq années à venir.
- P. GACHE s'interroge sur le lien avec les interprètes professionnels.
- D. ETIENNE répond qu'il est plus facile de valider des acquis en D.F.S.S.U. SERAC serait prêt à négocier l'exemption de certains modules, idem pour les autodidactes. Se pose quand même le problème des vacataires.

- P. GACHE dit que M. BARTH nous laisse cinq ans pour nous former.
- F. JEGGLI précise que cette formation peut être une chance pour ceux qui veulent faire valider des acquis.

3) PROCHAINE SESSION EXAMEN SERAC

*Se pose le problème du statut des jurés A.F.I.L.S. Salaires au noir, jurés privés ou titre associatif ? Le Président ne voit aucun problème à une intervention associative au titre de prestataire de services. Certains salariés ne peuvent disposer de temps libre et sont uniquement détachés.

- Pour le prochain examen : C. PEUCH, C. GACHE, R. MIMOUN (?), J-F. PIQUET (?), P. BELISSEN (refus). P. GACHE va adresser un fax à A. PELTIER en précisant que les conditions sont les mêmes que l'année dernière. On va aussi contacter G. BOUCHAUVEAU au cas ou...
- D'accord pour passer par un service, mais à condition que la convention soit verrouillée.
- Tarif : 700 FF ½ journée, 1400 FF par jour.
- Mercredi 6 soir : préparation (17H à 19H avec les comédiens, interprètes..) ; discussion des objectifs, des critères, en sachant que chacun est libre de constituer les siens. On souhaiterait la mise au point d'une cassette d'interprétation « référente » pour les jurés sourds. Jeudi 7, vendredi 8, samedi 9 octobre. 16 candidats + 2 Cartes Pro. Soit 9 candidats par jour, 20 minutes par candidat. Toutefois, il convient de ne pas oublier le stress lié à la situation d'examen, qu'en cassette vidéo n'est jamais qu'en 2 D.
- Préparation avant l'épreuve : information collective des candidats ? Information individuelle ? Information par le jury ? P. GACHE ne tient pas à ce que l'information soit collective. D'autres membres stipulent que cette préparation doit être standard pour tous les candidats (exemple : cassette vidéo). Le C.A. décide donc de porter le choix soit sur une cassette standard, soit directement par les jurés.

4) PRESENTATION DU PROJET DE SITE INTERNET PAR S. SCHWARTZ

FIN DE LA REUNION



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

CA DU 29 JANVIER 2000

Etaient présents :

P. GACHE - C. PEUCH - F. LEGAULT DEMARE - N. BATON - B. VEILLET - E.
LEGUET - D. CHARRIER - P. GUITTENY - S. SCHWARTZ.

Ordre du jour :

- cartes professionnelles 1 et 2
- FNSF
- CA du 18 septembre 1999
- réunion SERAC du 8 janvier 2000
- Bretagne
- dossier subvention : ordinateur portable
- dossier santé
- EFSLI
- journal

FNSF :

Nous renouvelons notre adhésion pour l'an 2000 (prix : 1 300 Frs) ; faire une lettre d'accompagnement. P. GACHE est chargé des relations avec la FNSF.

J. SANGLA a demandé à B. VEILLET la liste des interprètes membres AFILS. Celle-ci a été communiquée alors que celui-ci est normalement un document interne. Un répertoire, reprenant ces informations, lui sera transmis très rapidement (document officiel).

DOSSIER SUBVENTION :

Il y a 5 ans, un début de dossier a été fait par C. QUIPOURT. En 1996, A.C. LEGRIS a été chargée de ce dossier. 4 ans après, la disquette nous a été rendue, rien a été fait.

Etant donné les bonnes relations actuelles avec Mme GILLOT, il est important de remettre ce dossier au goût du jour.

DOSSIER SANTE :

Durant l'A.G. 98, le dossier nous a été présenté par F. LEGAULT DEMARE. Ce document a été transmis à tous les membres du CA pour avis. Françoise attend toujours le retour. Nous confirmons, ce jour, que le document est parfait. Certaines enquêtes ont été faites dans des régions ainsi que dans différents pays européens. Voir si cela est intéressant pour étoffer le dossier. Ensuite entreprendre les démarches.

CA DU 18 SEPTEMBRE 1999

Le PV a bien été tapé par les secrétaires, mais non envoyé. La majorité des décisions prises lors du CA et de la séance de l'après-midi n'ont pas été poursuivies puisque non officialisées par un PV. Réception d'un document de Rhône-Alpes qui pourrait être ajouté au PV car les remarques sont pertinentes. Il en ressort clairement que cette région est vivante et volontaire pour encourager nos actions. Elle propose d'autre part de régionaliser plus encore l'AFILS et fait part de ce sentiment d'être considérée comme quantité négligeable par rapport à certains « grands pontes » de notre association. De nombreux membres s'interrogent sur l'opportunité de donner leur avis puisqu'il n'y a presque aucune suite. Le CA prend bien note et désire en discuter plus avant.

Brève information de P. GACHE sur les divers rendez-vous et entrevues en lien avec le dossier GILLOT. Nous avons maintenant une nouvelle interlocutrice : Melle MILLET. Il semblerait que M. BARTH soit dès lors hors du projet.

JOURNAL

Il paraît que le Journal fonctionne ! D. CHARRIER est maintenant chargé de cette tâche. Problème : il n'a, entre ses mains, qu'un relevé bancaire et une disquette. Il manquerait donc un certain nombre de documents dont on ne sait où ils peuvent bien se trouver ! Le CPSAS nous prêtant leur local, sa cotisation est donc gratuite ; mais nullement le journal.. Cette situation mériterait d'être clarifiée car certains membres du Bureau pensent à la gratuité, d'autres que le CPSAS nous règle en vacations (1) d'interprète. Il demeure que depuis 2 ou 3 ans, le CPSAS ne nous prête pas main forte et que tout passe par St-Jacques (salle, photocopies, courrier etc...). Auquel cas, pourquoi proposerions-nous la gratuité ? Le CA décide donc de renégocier l'affiliation avec le successeur de Mme A. MOREL (1 vacation ?). 28 abonnés seulement au dernier numéro.

EFSLI :

Suite à des problèmes de dysfonctionnement, une nouvelle organisation s'est mise en place. EFSLI est maintenant officiellement inscrite en Belgique. Présence de E. LEGUET et S. SCHWARTZ à la dernière AG qui a eu lieu du 19 au 21 novembre 99 en Belgique.

Un compte rendu complet sera fait cet après-midi durant l'AG.

EFSLI a un site Internet.

EFSLI nous demande s'il y a possibilité d'organiser en septembre 2000 du 22 au 24 la future AG. Les deux personnes étant nouvelles, il semble trop tôt d'organiser cela pour septembre. A revoir pour 2001, voire 2002.

SERAC :

Pour à l'examen du mois d'octobre, tout le monde reconnaît l'excellent déroulement grâce au travail de C. QUIPOURT. Seul problème: les très mauvais résultats qui 'n'ont pas été sans déplaire à D. ETIENNE. Réunion le 8 janvier 2000 : voir PV ci-joints (P. GACHE, F. JEGGLI, C. GACHE, Région Paris).

Les documents, avant diffusion, seront revus par le CA.

L'examen des I11 aura lieu début mai et non en octobre pour ne pas les léser par rapport aux I12 qui passeront leur examen en juin.

Un examen de rattrapage se déroulera en septembre 2001 pour tous les interprètes qui ont échoué, même deux fois, à l'examen SERAC.

CARTES PROS 1 ET 2 :

F. JEGGLI propose une réforme des cartes pros ; cela deviendrait une seule et unique carte. En effet, nous constatons que d'une part, les clients demandent essentiellement la carte pro 1 (ont-ils oublié l'existence de la carte pro. 2 ?) et d'autre part, chaque interprète fait aussi bien de la liaison que de la conférence.

Pour cette année aucune demande n'a été faite pour l'obtention de la carte pro 2, ni aucune demande de renouvellement.

Tant que le pouvoirs publics n'ont rien décidé, il est important de conserver la carte pro.

Il semble inopportun, actuellement, de fusionner les 2 cartes étant donné la situation.

Doit-on modifier les conditions d'obtention à la carte pro ? Qu'en est-il de la caution FNSF (absolument ingérable...).

Le CA décide de ne rien changer, sauf pour le cheminement de la caution qui est à reprendre. De plus, il n'y a en fait aucune différence entre la caution sourd Carte Pro 1 et celle pour la carte Pro 2.

Problème : depuis le mois de mai 99, 2 candidatures Carte Pro 1 nous sont parvenues mais aucune Commission n'a été organisée par manque de temps. Fait-on une Commission informelle ?

Vu les divers problèmes d'organisation et le délai énorme qui est pénalisant pour les deux candidates, le CA décide d'octroyer la carte Pro 1 à C. GUTMANN et S. MOUDURIER.

BRETAGNE :

Plus de RR en Bretagne, D. CHARRIER a pris l'intérim depuis janvier 99 mais souhaite se décharger sur quelqu'un.

Dépôt de plainte commune de D. CHARRIER et A-C. LEGRIS contre P. DI PIAZZA :
P. Di P. s'infiltrerait un peu partout, serait à la fois juge et partie, participerait à des réunions sans y être invité et après avoir assuré une interprétation ayant trait à ces réunions, violerait le secret professionnel, serait à la fois étudiant ET interprète dans une formation, ce qui ne va pas sans gêner certains étudiants sourds. Le problème est que les courriers ont un style qui ressemble fort à de la délation et sont basés sur des suppositions, des allégations imprécises. P Di P. travaille sur Bordeaux depuis 4 mois : ses recruteurs (interprètes) et les clients sont satisfaits du travail.

Depuis 3 ans, le CA patauge avec ces histoires et déjà une lettre d'avertissement a été adressée à l'intéressé. Le CA décide de répondre aux plaignants que leur courrier est irrecevable et qu'aucune décision ne peut être prise sur des allégations aussi imprécises et que le dossier est classé.

De plus, le Président a répondu à A-C. LEGRIS au sujet de la démission de cette dernière, exprimant ainsi notre étonnement quant aux motifs de cette démission. F. JEGGLI a aussi été contacté par A-C. LEGRIS et a répondu qu'en ce qui concerne la radiation demandée, la Commission Carte Pro 2 se plierait à la décision du CA.

C. QUIPOURT nous informe que le logo de l'AFILS est disponible sur deux disquettes : 1 Mac, 1 PC, lesquelles ont été remises à C. GRANDIN. Par ailleurs, CQ détient un double de la disquette MAC.

La séance est close à 13 H00



L'A.G.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

A.G. DU 29 JANVIER 2000

Ordre du jour :

Approbation du PV de l'A.G. 98

Rapport moral :

- carte pro 1 et 2
- formafils
- SERAC (examen - relation)
- relations publiques (FNSF - Gillot)
- registre
- EFSLI
- journal
- difficultés
- Minitel

Rapport financier

Rapport des régions

Répartition des dossiers

Election

Le quorum étant atteint, l'A.G. peut commencer. (12 pouvoirs et 31 personnes présentes):

APPROBATION DU PV DE L'AG 98 :

Aucune remarque n'étant apportée, le PV est approuvé.

RAPPORT MORAL :

Normalement, le Président a pour rôle d'exposer le rapport moral.. Différentes personnes étant chargée de dossiers, il est préférable que celles-ci prennent la parole au fur et à mesure pour relater ce qui a été réalisé dans l'année.

Carte pro 1 :

4 demandes de cartes pro 1 cette année.

A ce jour, nous dénombrons 49 interprètes titulaires de la carte pro 1.

Le registre 2000 ne tient pas compte des nouveaux interprètes puisque la maquette était prête auparavant. Ils seront rajoutés ultérieurement, s'ils le souhaitent.

Les modifications apportées au registre seront photocopiées et dispatchées aux R.R qui les réinséreront dans le registre.

Il serait intéressant que les R.R. envoient directement la liste des interprètes de leur région au plus tard au mois de mars.

Carte pro 2 :

Aucune nouvelle demande cette année.

Une demande de radiation : Le CA ne radie pas.

Aucune demande de renouvellement.

Une légère modification a été apportée : jusqu'à maintenant aucun quorum n'était demandé. Le problème s'est posé l'année dernière où 6 ou 7 personnes ont décidé pour presque 20. Il est décidé à l'unanimité que pour cette commission, à compter de l'an prochain, il faudra atteindre un quorum d'au minimum 50 % des membres présents pour pouvoir fonctionner. Chacun des membres n'aura droit qu'à un pouvoir.

Suite au mauvais fonctionnement de la carte pro 2, le CA a décidé que le responsable de la carte prendra directement contact avec la FNSF, au lieu du candidat, pour la demande de la caution

F. JEGGLI, n'étant pas satisfait des décisions prises par le CA, se retire de ce dossier.

P. GACHE explique qu'avec le rapport Gillot et les différents contacts avec elle, il semble judicieux de ne rien changer actuellement.

(voir annexe n° 1)

FORMAFILS :

Responsable A. BACCI

L'Université Lyon 2 a mis en place une formation ; deux interventions par les représentants de FORMAFILS pour des apports théoriques sur la pratique.

Etant une deuxième année, nous pensions que cela allait aboutir sur un diplôme .: actuellement, plus de nouvelle.

C. PEUCH : ne serait-elle pas à la recherche d'une subvention ?

Un collectif de la région de Chambéry voulait une formation. Toutes les personnes n'étaient pas membres de l'AFILS, une demande de subvention a été faite. Grâce à cette subvention, une semaine de cours a pu être organisée (3 intervenants).

DFSSU : Paris 8 et SERAC. Paris 8 est d'accord pour que l'AFILS intervienne lors des examens. A voir quel partenariat nous pouvons avoir. Il est gênant de voir que même si l'AFILS intervient par l'intermédiaire des formateurs, nous n'apparaissions nulle part.

ESIT : V. GEOFFROY, en tant que formatrice, signale qu'elle a essayé de contacter plusieurs fois A. BACCI sans réponse ; ce qui est dommage car une réunion est prévue mardi prochain.

(voir PV de F. JEGGLI)

Le Président fait remarquer qu'étant donné l'infrastructure de l'AFILS, il est plus aisé de passer par un centre de formation extérieur, mais toujours avec l'aval de l'association.

INFO OFFICIEUSE : D. ETIENNE et C. CUXAC envisageraient de créer des modules passerelles pour tous ceux qui ont déjà le diplôme SERAC (style regroupement occasionnel).

L'AFILS a déjà organisé une réunion à ce sujet le 18 septembre 99 et la prise de position de notre association était très claire (voir annexes 2 et 3)

C. QUIPOURT demande que le fonctionnement de FORMAFILS soit beaucoup plus collectif et que tous les membres soient informés régulièrement des décisions et des actions.

C. GUTMAN s'interroge sur le rôle et les conditions d'exercice des tuteurs d'interprètes-stagiaires : carte PRO et Diplôme.

SERAC :

Cette formation DFSSU a vu le jour trop rapidement. Les relations entre les 2 structures continuent et les négociations sont en cours car beaucoup de choses restent à mettre au point.

C. QUIPOURT fait remarquer que bien qu'étant responsable de la coordination de l'examen SERAC, elle n'a pas été informée de la réunion de concertation de janvier ! De plus, certaines décisions vont à l'encontre de ses recommandations.

Plusieurs membres semblent penser que certaines informations sont passées volontairement sous silence, pour diverses raisons. Certains vont jusqu'à dire qu'il s'agit de rétention d'information.

Un compte-rendu sera diffusé prochainement à tous les membres.

L'organisation de l'examen s'est améliorée grâce au travail de C. QUIPOURT. Reste le résultat final avec un taux d'échec exceptionnel qui ne peut que nous interroger !

(voir annexe n°4)

A la demande des I 11, le prochain examen SERAC aura lieu courant mai 2000.

Relations publiques (FNSF, GILLOT) :

* FNSF : relations informelles, au coup par coup. Cotisation de 1300 FF à payer pour cette année car il est important de garder contact avec eux.

* GILLOT : AFILS (P. GACHE, C. QUIPOURT) était présente à presque toutes les Commissions délibératoires. Beaucoup de travail à faire. Le rapport final semblerait montrer que BARTH n'intervient plus ; ce qui n'est peut-être pas si mal. Participation du Président à un déjeuner convivial et informel (PV suivra prochainement) dont on peut espérer des retombées éventuelles, même si on a un peu l'impression de tout reprendre à zéro puisque Mme MILLET vient tout juste de prendre le dossier en main.. Le rapport final est encore à parachever.

REGISTRE :

Ouf, il est arrivé ! Cela a été très compliqué car, comme d'habitude, nous avons rencontré des problèmes de communication. C. GRANDIN est d'accord pour se charger des modifications à venir.

Chaque région devra faire des photocopies par elle-même ; le national ne s'en chargera pas. Aujourd'hui, 20 pochettes seront transmises à chaque RR.

Le document sur l'éthique du métier pourrait être revu.

EFSLI :

voir annexe 5

Internet :

AFILS email : AFILS@AOL.COM site Web (en construction)
<http://members.aol.com/AFILS>

EFSLI site : ?

email (Présidente Griet GEYSELS) bs176124@skynet.be

JOURNAL :

Depuis un an, D. CHARRIER a repris le relais (montage + trésorerie)

voir annexe 6

DIFFICULTES :

Le CA tourne très mal, d'autant plus que certains membres du Bureau ne sont pas venus depuis 2 ans ! De plus, et malgré un certain nombre d'appels du pied, aucun relais n'a été proposé au niveau du secrétariat du Bureau. Bref, le CA fonctionne à 3 personnes pour une composition officielle de 9.

Il y a de gros problèmes de communication.

En ce qui concerne l'éventualité selon laquelle les RR pourraient être aussi membres du Bureau, il faudrait procéder à une modification des statuts.

Jusqu'à maintenant, les RR ont la possibilité d'assister aux CA ; d'ailleurs, certains d'entre eux viennent assez régulièrement.

MINITEL :

Responsable : F. JEGGLI

BAL sur 3614 chez*0AFILS. code TARGA jusqu'à fin janvier 2000. Les messages personnels doivent être effacés par leur destinataires. Les messages à l'intention de la collectivité doivent être effacés par le responsable de la BAL ET LUI SEUL !

Quant aux engueulades personnelles, prière de les communiquer par courrier ; merci.

Le nouveau mot de passe sera diffusé aux RR début février 2000. Mise en place le 27 février 2000. Il appartient aux RR de diffuser le mot de passe aux membres à jour de leur cotisation 2000. Ce mot de passe est confidentiel.

BAL CA : Chez*0JOURNAFILS

Vote du rapport moral :

(Une discussion est à engager au sujet des conditions de vote : qui peut voter ? Pourquoi ? Critères à reprendre et à expliquer car certains nouveaux membres ne saisissent pas les motifs des restrictions.)

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 1

POUR : 42

RAPPORT FINANCIER :

Le CA tient à vivement remercier F. MARCHESAN pour l'excellente qualité de son travail au niveau de la tenue des comptes.

Ce n'est pas la vocation de l'AFILS de devenir l'équivalent d'un centre de formation en faisant directement rémunérer les formateurs via l'AFILS.

Voir annexe 7. Ne pas omettre de préciser les montants Euros sur les factures.

D. CHARRIER demande que le rapport financier national tienne désormais compte des rapports régionaux.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

POUR : 43

RAPPORT DES REGIONS :

TOULOUSE :

L'AFILS régional n'existe plus depuis plusieurs mois.

Bref rapport de C. CHARPIN sur l'enquête « besoins de formation » menée par Toulouse. Dépouillage en cours.

EST :

Deux membres, rien ne se passe. C. PEUCH passe la main à qui veut.

PARIS :

voir le rapport moral dans le journal

Trésorerie : voir annexe 8

CENTRE POITOUX :

Environ 5 membres - Il ne se passe rien

Voir annexe 9

CENTRE :

voir rapport moral dans le journal - 8 membres dont 1 non interprète.

Etant donné l'éloignement, difficulté d'organiser des réunions.

D. CHARRIER assure par intérim. Pas de candidat.

RHONE ALPES :

Date communiquée trop tard, impossibilité pour elles de se déplacer.

La région fonctionne très bien. Voir annexe 10

REGION AQUITAINE :

5 interprètes. Peu de travaux du groupe AFILS Toujours des problèmes avec P. CARILLO.

Les interprètes s'occupent du développement des services d'interprètes. Ceux ci, effectivement, trouvent des partenaires ; les dossiers avancent (ex : permanence à l'hôpital).

QUESTIONS DIVERSES :

Le problème ARIS se retrouve à nouveau sur Paris. Pourquoi ne pas créer un atelier pour discuter de façon approfondie ?

REPARTITION DES DOSSIERS :

Etant donné les dysfonctionnements, nous pensons charger des personnes de dossiers.

Le CA serait composé de 6 personnes (le président, vice présidente, secrétaire et secrétaire adjointe, trésorier et trésorier adjoint).

La répartition des dossiers se fait comme suit :

voir annexe 11

ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU :

Sortants : P. GACHE, F. LEGAULT DEMARE

Démissionnaires : N. BATON, A-C. LEGRIS.

Restants : G. DECONDE, C. GACHE, C. PEUCH

Membres se présentant : E. LEGUET - S. SCHWARTZ - P. GACHE - C. QUIPOURT -

B. VEILLET

L'assemblée vote pour la liste complète :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 42

Le nouveau CA sera composé comme suit :

Président : P. GACHE

Vice-Présidente : C. QUIPOURT

Trésorière : C. PEUCH

Trésorière Adjointe : E. LEGUET

Secrétaire : S. SCHWARTZ

Secrétaire adjointe : C. GACHE

Responsable des Cartes Pros 1 et 2 : C. GACHE

Conseillère : G. DECONDE

Conseillère : B. VEILLET

L'A.G. prend fin à 18 h.

Je laisse le soin au CA et au rédacteur du journal de couper les passages qui leur paraissent non diffusables.

Destinataire : CA pour diffusion dans rapport AG

Réunion Commission carte pro2 pour l'année 99

Date : 29/01/00. 13h15

Responsable de la commission : Francis Jeggli.

Présents :

Patrick Gache, Christine Quipourt, Françoise Legault Demare, Christine Peuch, Pierre Guiteny, Francis Jeggli.

Représentées :

Bernadette Dupin, Karyn Tanguy.

Absents :

A. Bacci, C. Gache, A.M. Bisaro, G. Decondé, C. Grandin, P. Di Piazza, J. Horry, L. Bousard, S. Bergé.

Ordre du jour :

1. Etablissement d'un quorum
2. Réponse du CA à la proposition de réforme des cartes pro
3. Nouvelle carte
4. Renouvellement de carte.
5. Plainte.

1/ Quorum :

Jusqu'à ce jour le petit nombre de carte pro2 n'avait pas nécessité un quorum lors des réunions. Le problème s'est posé l'année dernière où 6 ou 7 personnes ont décidé pour presque 20. Il est décidé à l'unanimité pour cette commission, à partir de la prochaine réunion, devra atteindre un quorum d'au minimum 50% des membres présents pour pouvoir fonctionner. Chacun des membres n'aura droit qu'à un pouvoir.

2/Réforme :

Voici le courrier que nous avons envoyé au CA :

« Chers collègues.

Vous nous avez confié, il y a un an, le projet de réforme des cartes professionnelles 1 et 2.

Après avoir écouté les avis des interprètes lors de l'A.G. de janvier 99, nous avons retiré les propositions suivantes :

1. *Supprimer les cartes pro et ne faire confiance qu'aux diplômés.*
2. *Donner la carte à tous les titulaires de diplômes reconnus par l'A.F.I.L.S. sans restriction ni parrainage. (élargir les diplômes reconnus par l'A.F.I.L.S.)*
3. *Ne rien changer et laisser en l'état. Ne changer que la composition des commissions.*
4. *Garder les 2 cartes. Supprimer les parrainages et ne donner la carte 2 qu'après un laps de temps d'environ 5 années de pratique avec une commission paritaire.*
5. *Donner la carte aux conditions suivantes : être titulaire d'un diplôme reconnu par l'A.F.I.L.S. (revoir cette liste vers un élargissement), exercer depuis plus d'un an, s'engager à respecter le code déontologique. Pour les non diplômés l'A.F.I.L.S. organiserait un examen pour ceux qui exercent depuis au moins 5 ans. L'association ne délivrerait qu'une seule carte sans niveau.*

Il y a parmi ces propositions des idées intéressantes mais aucune ne nous satisfaisait vraiment. Nous avons donc fait un courrier à un panel de personnalités. Il y en avait une vingtaine. Des interprètes membres de l'A.F.I.L.S., des interprètes en L.S.F. non membres de l'A.F.I.L.S., des interprètes en langues étrangères et diverses personnalités entendantes ou sourdes.

Deux personnes seulement nous ont répondu.

P. Belissen, directeur de l'A.L.S.F. : "diplôme S.E.R.A.C. + 5ans d'expérience + examen de niveau conférence = carte pro."

F. Zerbib, (assistante d'avocat) : "Diplôme de liaison + 3 ans d'exercice + examen de conférence = carte d'interprète."

Nous n'avons pas eu d'autres réponses à nos questions.

Après réflexion voici les propositions que nous faisons au CA :

La tendance étant à la polyvalence des interprètes nous proposons la fusion des 2 cartes.

Nous proposons la suppression des cautions devenues ingérables et n'apportant rien.

Nous proposons de donner la carte professionnelle aux interprètes aux conditions suivantes :

1. En faire la demande.
2. Etre membre de l'A.F.I.L.S.
3. Etre titulaire d'un des diplômes suivants : CG2 ; DPCU IDA (Paris 8) ; MST (E.S.I.T.) ; DUI (ETI, Genève) ; DI (S.E.R.A.C.). Ou posséder la carte professionnelle A.F.I.L.S. 1 ou 2.
4. Etre interprète en exercice à au moins ¼ temps.

Pour les interprètes non diplômés :

Exercer depuis au moins 2 ans + passer un examen semblable à l'examen actuel pour la carte pro1.

l'A.F.I.L.S. ferait passer la carte pro en octobre (ou juin) 2000, 2001, 2002, 2003. (2003 afin de laisser aux derniers I11 qui auraient échoués à leur examen pour la deuxième fois, une dernière chance.) Après cette date, les nouveaux interprètes entrant dans la profession, devraient être diplômés par une école supérieure.

Les interprètes actuellement en exercice non diplômés et non cartés, auraient jusqu'en octobre (ou juin) 2003 pour passer la carte. Après cette date la carte ne serait plus délivrée qu'aux diplômés.

Composition de la commission carte professionnelle:

- Présidente de la commission. (Nommée par le CA ; actuellement Corinne Gache)
- 3 interprètes délégués par le CA de l'A.F.I.L.S.
- 6 personnes extérieures dont : 2 représentants des écoles de formations d'interprètes.
2 représentants d'un ministère ou d'institutions nationales ou régionales.
2 représentant de la FNSF.
- 1 expert interprète en langue vocales si possible membre de l'AllC.

Il ne s'agit là que de propositions. Nous invitons le CA à se réunir en comité restreint et à prendre une décision sur la base de ces propositions en n'oubliant pas le critère de faisabilité.

Nous sommes évidemment d'accord pour participer à ces discussions.

Merci de nous tenir au courant.

Corinne Gache

Francis Jeggli »

Voici la réponse du CA :

« Il est trop tôt pour faire une telle réforme. Il faut garder les 2 cartes pro en l'état. Seule modification à faire : ce sera désormais le ou la responsable de la carte pro2 qui fera la démarche auprès de la FNSF pour obtenir les cautions et non les demandeurs. »

Respectant la décision du CA, mais ne pouvant gérer une commission dont je réproue le fonctionnement je quitte le poste de responsable de la commission carte pro2 à la fin de cette réunion et laisse le soin au prochain CA de nommer un remplaçant.

Nouvelle carte :

Pas de demande de nouvelle carte.

Renouvellement des cartes :

(Pour rappel, la carte pro2 est valable 3 ans et est reconduite sur simple demande)

Pas de demande de renouvellement.

Plainte :

D. Charrier (présent pour cette partie de la réunion) et Anne Christine Legris (absente et démissionnaire de l'association) ont posé une plainte contre Pascal Di Piazza pour non respect du secret professionnel. La commission n'a pas le pouvoir d'exclure un membre mais peut ne pas lui renouveler sa carte pro2 pour un motif sérieux. La commission ne peut que s'aligner sur le verdict rendu par le CA dans la réunion qui a eu lieu le matin même, à savoir que les 2 plaignants n'apportant aucune preuve tangible, l'affaire était classée sans suite.

Fin de la réunion : 13h45

AFILS

Liste des titulaires de la carte professionnelle d'interprète de conférence.

1999

1. BACCI Alain
2. BERGER Sophie
3. BISARO Anne Marie.
4. BOUSSARD Laure
5. DECONDE Geneviève
6. DI PIAZZA Pascal
7. DUPIN Bernadette
8. FRANCHY TANGUY Karyn
9. GACHE Corinne
10. GACHE Patrick
11. GRANDIN Christine
12. GUITTENY Pierre
13. GUYOMARC'H Cécile
14. HORRY Jérôme
15. JEGGLI Francis
16. LEGAULT DEMARE Françoise
17. PEUCH Christine
18. QUIPOURT Christine

REUNION AFILS NATIONALE DU 18/09/99

Réflexion sur la position à tenir face aux rapports des commissions GILLOT :

Durant une longue après-midi (14h - 18h), un échantillon représentatif des interprètes en Langue des signes, a tenté de se mettre d'accord sur notre position face aux propositions de Mr BARTH, qui je le rappelle, souhaiterait, semble-t-il, renvoyer tous les interprètes professionnels en formation initiale dans les 5 ans à venir, pour obtenir un diplôme d'état.

Malgré le peu d'interprètes présents, cette après-midi là, ce que l'on peut déplorer, il n'a pas été si facile que cela de se mettre d'accord. Etaient présents à cette réunion, des membres du CA, quelques responsables régionaux, plus essentiellement, des interprètes en formation I11 à SERAC, très inquiets pour leur avenir.

Après un débat houleux, une forte majorité s'est prononcée pour la proposition suivante :

Les interprètes professionnels de l'AFILS disent :

- Non à de la formation initiale. Ils demandent une reconnaissance systématique des interprètes titulaires d'un diplôme SERAC et/ou d'une carte professionnelle.

- Oui, à de la formation continue volontaire.

Pour les interprètes ne possédant ni cartes pro, ni diplôme SERAC, leur dossier sera étudié au cas par cas. Il restera à déterminer qui participera à la commission d'étude des dossiers. L'AFILS devra être évidemment représentée.

Notre position peut paraître extrême, mais elle est la seule solution que nous avons trouvée pour faire contrepoids aux décisions extrêmes de Mr BARTH qui semblent se profiler. Notre réponse nous laisse ainsi une marge de manoeuvre pour négocier.

Dans l'hypothèse où notre solution serait acceptée, cela signifierait que nous serions tous assimilés « interprète de conférence ». En effet, le diplôme d'état ne fait plus de distinction entre interprète de liaison et interprète de conférence. C'est donc là qu'intervient la formation continue. Les interprètes qui ressentiraient le besoin, l'envie ou la nécessité de se former pourraient bénéficier de , ce que l'on a appelé : les formations « passerelles », avec pourquoi pas, possibilité d'intégrer certains modules du DFSSU, par exemple, mais d'autres types de stages pourraient se mettre en place... Et nous insistons sur le caractère non obligatoire de ces formations.

REUNION EXCEPTIONNELLE DES MEMBRES A.F.I.L.S. (NATIONALE)

18 SEPTEMBRE 1999 à 14H00

PRESENTS :	C. GACHE	P. GACHE	F. LEGAULT
	C. PEUCH	F. LECLERC	C. GUTMAN
	E. LEGUET	P. TANCREDI	B. DUPIN
	C. DEGLIAME	A. COURY	J. GRAFFE
	M-M. BALOFFET	D. BALY	A-M. BISARO
	F. LAFOND	C. QUIPOURT	S. SCHWARTZ
	B. VEILLET	F. CHEVALIER	F. JEGGLI
	A. LAMBOLEZ	Y. BEDIN	N. QUETEL

Tant l'assemblée que le Président remarquent que, comme toujours, peu de personnes se motivent et bougent malgré l'importance de l'enjeu.

Le Président expose la situation A.F.I.L.S./SERAC/PARIS VIII.

Reprise et informations sur la réunion du matin, les Commissions GILLOT et les différents contacts.

- C. QUIPOURT fait remarquer qu'il serait intéressant de savoir très précisément pourquoi SERAC s'est toujours heurté à un refus d'homologation. Peut-être est-ce à cause de la formation elle-même ?
- F. LEGAULT fait part de son idée de contester la validité des Commissions GILLOT (puisque toutes traduites par des non-interprètes, à savoir nous !) et de refuser les interprétations des Commissions à venir.
- F. JEGGLI dit qu'il faut savoir choisir son combat. Il faut se battre pour la reconnaissance de la Carte Pro. et non pour le diplôme SERAC.
- D. BALY explique qu'il y a des précédents et que l'apparition d'une nouvelle formation n'implique pas que les professionnels en activité doivent s'y inscrire ! La rétroactivité est automatique (podologie, EJE, préparateur en pharmacie...) et les « anciens » ont été reconnus par l'Education Nationale au même titre que les nouveaux impétrants.
- F. LEGAULT exprime qu'il faut séparer reconnaissance des compétences et formation continue.
- Suite à diverses questions, le Président explique le déroulement des événements à venir : Commissions etc....
- F. JEGGLI ajoute que M. BARTH se focalise uniquement sur la situation d'interprétation pédagogique car il n'entend que le discours ESIT.
- P. GACHE précise qu'il est important de différencier une préparation/information défectueuse, d'où erreurs en simultané, d'une réelle mauvaise interprétation. Propose d'adresser un courrier à M. BARTH et de demander le rapport intermédiaire, de préciser que nous réfutons toute remise en question des professionnels sur le terrain = reconnaissance des interprètes, validation des acquis professionnels... oui, mais qui, et sur quelle base ?

S'ensuivent divers échanges sur les points d'accord et de désaccord :

- a) Sommes-nous d'accord pour la formation initiale ?
 - b) Pour ou contre la reconnaissance des interprètes actuellement sur le terrain (régularisation, normalisation) ? Auquel cas :
 - validation systématique des acquis sur antériorité (quels critères ?)
 - Commission de validation sur dossier (qui composerait cette Commission ?)
 - Formation passerelle (obligatoire ?)
 - Evaluation sur le terrain (qui ferait cette évaluation ?)
 - c) Sommes-nous d'accord sur le point de la formation continue ?
- Se pose quand même le gros problème de ceux qui sont actuellement en formation. Ils sont tentés de croire qu'ils passent un examen et obtiennent un diplôme pour rien !

La présente assemblée décide ce qui suit et communique au Président la position qu'elle souhaiterait voir prendre :

- 1) Envoyer un premier courrier à M. BARTH pour demander le rapport intermédiaire ;
- 2) Envoyer un second courrier, toujours à M. BARTH pour :
 - * Exprimer notre franc refus quant à ses propositions ;
 - * Exiger la reconnaissance systématique des interprètes titulaires du Diplôme ou de la Carte Pro (1 et 2) ;
 - * Exprimer notre accord sur le principe de la formation continue **volontaire**.

Le Président clôt la séance en précisant que le C.A. a organisé la présente réunion pour obtenir l'équivalent d'un sondage auprès de ses membres. Décision sera prise ultérieurement.

La séance est close.

EXAMEN SERAC-AFILS 1999 :

17 candidats dont 2 candidats AFILS.

5 admis ; 6 ajournés ; 6 éliminés.

L'examen s'est déroulé sur 3 jours, soit 20 minutes par candidat pour chacune des épreuves. Cela a rendu l'examen plus confortable tant pour les candidats que pour les membres du jury. Les candidats ont été convoqués en fonction de leur heure de passage, ce qui a évité un stress inutile pour les derniers candidats enfermés dans les locaux de SERAC toute la journée. La qualité des cassettes vidéos était bien meilleure que les années précédentes.

Cette année a mis en évidence un gros problème de niveau de langue.

Epreuve LSF vers le français : la moyenne : 8,5 /20 (- :5 ; + :16)

Epreuve français vers la LSF : la moyenne : 9,5/20 (- :4 ; + :15)

Epreuve de liaison : la moyenne : 10,65/20 (- :5 ; + :17)

La note éliminatoire : 0 à 5

La note d'admission : 12 à 20.

2 dossiers sont passés suite à la discussion des membres du jury présents.

Problème de compréhension de la LSF qui implique :

- une production vers le français sans fluidité avec trop d'hésitation, de blancs...
- un manque de décalage permettant une compréhension globale.
- un manque de confiance de la part des auditeurs surtout que le discours en LSF semblait clair, structuré, sans hésitation avec beaucoup d'intonation qui ne ressortait pas dans le discours en français.

Manque de recul lors du discours en français qui implique :

- pas de vision de la situation exposée donc pas de prise d'espace.
- production d'un discours en « français signé »
- trop d'effort de la part des interlocuteurs pour suivre le discours en LSF devant suppléer tout au long du discours donc pas de confort.
- manque de confiance de la part de l'auditoire.

Personnellement, je regrette l'absence des membres du jury interprètes en langue vocale lors du jury final.

Le problème d'acquisition de la langue n'est pas à imputer au SERAC qui est chargé de former aux techniques d'interprétation et de traduction. Néanmoins, les critères d'admission ne sont peut-être pas suffisamment stricts lors du choix des participants à la formation. Peut-être que les critères administratifs ont trop de poids par rapport aux critères de compétences linguistiques.

Je tiens également à préciser que lors de l'épreuve A, de la LSF vers le français, nous avons eu le sentiment de faire passer un examen d'entrée en formation et non pas un examen de sortie de formation.

Le problème d'acquisition de la langue doit être posé aux associations telles que l'ALSF, l'IVT, les IRIS et autres dispensant des cours de langue des signes.

C. GAHE
C. PEUCH.

A.F.I.L.S.

French Delegates : Emmanuelle Leguet

Sandrine Schwartz

E-mail : afils@aol.com

Séminaire sur l'avenir de l'EFSLI

Le but défini lors de cette journée de réflexion est le besoin de redonner aux membres « l'esprit » EFSLI.

Pour ce faire il était nécessaire de définir un plan pour les 5 ans à venir mettant en évidence les actions à mener,
les moyens à mettre en œuvre,
le calendrier à respecter.

Ainsi les principales actions envisagées sont :

-investir l'argent disponible, une forte somme ayant été débloquée par l'Union Européenne il y a quelques temps.

-Développer l'information entre les membres (Newsletter, site Web, celui-ci faisant partie des priorités des prochains mois)

-Créer d'un bureau et embauche d'un permanent.

Il y aurait ainsi un lieu de référence, une existence physique de l'EFSLI.

-Trouver une personne chargée de collecter des fonds autant pour le fonctionnement de l'association que pour des actions plus ciblées. On pourrait par exemple faire appel à des élèves d'écoles de commerce.

Pour l'année 2000**Trainers Workshop :**

6-7/05/00.

Cet atelier (~~seminaire ?~~) aura certainement lieu à Barcelone, comme la 1^{ère} fois. Cette année le thème porteur sera : « être formateur, les principes de base d'une formation d'interprète ».

Assemblée Générale et Congrès :

22-24/09/00.

Le lieu n'est pas encore défini. Il serait souhaitable que L'AG ait lieu chaque année dans un pays différent afin de mettre en pratique l'objectif européen de l'association.

En projet :

- formation « anglais pour non-anglophones »
- Formation en LS internationale.

D'autres thèmes nous sont naturellement venus à l'idée et restent des pistes de travail :

- Interprétation simultanée en langues vocales.
- Mise en place de critères pour une reconnaissance officielle.
- Prévention de la maladie de l'interprète.
- Linguistique de la LS.

A.F.I.L.S.

French Delegates : Emmanuelle Leguet

Sandrine Schwartz

E-mail : afils@aol.com

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale de l'EFSLI 19-21 novembre 1999.

Pays représentés :

Angleterre	Belgique	Danemark	Ecosse	Espagne	Finlande
France	Irlande	Pays-Bas	Suède	Slovénie	USA
Suisse Alémanique		Suisse Francophone			

Tout d'abord nous voudrions dire notre agréable surprise devant l'accueil extrêmement chaleureux qui nous a été réservé. La France était absente de la vie de l'EFSLI depuis à peu près de 3 ans et nous arrivions sur la pointe des pieds ne sachant que pas très bien ce qui nous attendait.

Nous avons rencontré des gens ouverts et une association en pleine restructuration. Nous avons vraiment eu la sensation d'arriver au bon moment.

Rapport moral

Newsletter

Il a parut 3 fois en 1999. En est responsable, Michèle Berger, secrétaire. Elle est à l'affût de toute information de la part des membres ; à lui transmettre par E-mail.

Trainers Workshop

Un atelier/séminaire de formation pour les formateurs d'interprètes s'est déroulé du 25 au 27/06/99 à Barcelone en Espagne.

Etaient présents 11 pays européens et un pays américain : la Colombie.

Au vu de la satisfaction des participants, un 2^{ème} atelier devrait avoir lieu cette année, certainement au même endroit les 6 et 7/05/00.

Statuts

Les statuts de l'EFSLI avaient été modifiés lors de l'AG 1998 ; ils ont été déclarés et acceptés en Belgique.

En effet, l'EFSLI avait été créé au Danemark où la législation concernant les associations est beaucoup plus floue que dans la plupart des autres pays européens. Ainsi l'EFSLI n'avait pas de n° d'accréditation ou de déclaration et n'avait donc pas de réelle existence légale dans certains pays de la CEE.

Union Européenne

Depuis toujours, l'EFSLI reçoit des subventions de l'Union Européenne mais depuis 2 ans elles ont considérablement diminué et sont en passe de disparaître car les activités de l'EFSLI ne correspondent plus aux critères d'attribution valables jusqu'alors.

Il s'agit aujourd'hui de trouver un moyen de remplacer ou compléter ces revenus.

IFSLI

Lors du Congrès Mondial de Brisbane en Australie à l'été 1999, s'est dessiné le projet de la création d'une Association Internationale des Interprètes en Langue des Signes. Ce projet est mené par un américain, Daniel Burch, qui a entre autre fondé le RID (annuaire des ILS américains), et était présent lors de ces 3 jours.

Site Web

~~Je te laisse expliquer tout ça~~

Formation « anglais pour non-anglophones »

Une formation à l'interprétation de l'anglais vers la LS de son pays devait avoir lieu à Genève mais été annulée faute d'inscriptions suffisantes. Cette formation devait regrouper des ILS de différents pays, il était impossible de faire venir un intervenant sourd pour chaque pays, ainsi le contrôle des productions des stagiaires n'aurait pu se faire que dans un sens. Après discussion, il semblerait intéressant de monter une formation « Anglais-LSF » en coopération avec la Suisse Francophone ; certains interprètes suisses semblant particulièrement intéressés.

Rapport financier

La trésorière étant absente et n'ayant pas fait connaître les résultats de l'année ; le CA avait rapidement préparé la veille un état des lieux.

L'année financière a été modifiée par vote et couvre maintenant :

Du 1^{er} juin au 31 mai.

L'Assemblée Générale étant ramenée en septembre ce qui permet au CA de vérifier la comptabilité pendant l'été.

Elections

Le CA 1999 était composé de 5 membres dont 3 arrivaient en fin de mandat.

La présidente étant élu par l' AG ; elle a été reconduite dans ses fonctions.

Pour les 2 sièges vacants s'est posé un problème au niveau des candidatures.

La trésorière sortante était candidate ainsi que 2 italiens. Or ces 2 personnes avaient fait acte de candidature largement après que la date légale ait été dépassée et n'étaient pas présentes à l'AG. Ne pouvant nous résoudre à un vote dans ces conditions ; un CA provisoire a été constitué.

Il se réduit à 3 membres :
-Présidente : Griet GEYSELS, Belgique.
-Secrétaire : Michèle BERGER, Suisse Alémanique.
-Trésorière : Elena Hernàn, Espagne.

Un vote par E-mail et par courrier devrait avoir lieu très prochainement.

Questions diverses

Les résultats d'une étude sur le code éthique dans les différents pays européens viennent d'être menée par l'Espagne. Nous en avons ramené un exemplaire (~~enfin, je crois ! C'est toi qui a gardé tous les papiers. Peut-être il serait bien de noter ici toutes les infos de publications que l'ont a pu trouver ; je pense au petit livre bleu, tu vois ?~~)

A.F.I.L.S.

French Delegates : Emmanuelle Leguet

Sandrine Schwartz

E-mail : afils@aol.com

Rapport de situation par pays

~~Si tu as une autre idée de titre n'hésite pas car c'est plutôt nul pour l'instant. je suis polluée par l'anglais.~~

Danemark

environ 100 interprètes.

Formation : 3 ans ½.

Les interprètes sont employés par le gouvernement. Ils travaillent environ 20 heures par semaine (maximum 23 heures) ; pour un total de 37 heures avec la préparation.

Finlande

environ 500 interprètes.

Formation : 3 ans ½. Allongée à 4 ans en 1999, cette formation donne accès à un diplôme technique de niveau pré-universitaire.

Les interprètes sont reconnus d'état et employés par le gouvernement. Il y a 1 ou 2 ans s'est même créé une coopérative afin d'avoir plus de poids auprès du gouvernement et plus particulièrement de discuter les prix.

Allemagne

environ 480 interprètes,
dont 200 membres de BSG.

Formation : pas de vraie formation car il n'existe pas de formateurs compétents.

En projet : Emission TV.

Vidéo-communication.

Ecosse

environ 32 interprètes + 18 stagiaires.

Formation : 2 ans. De plus en plus de demande.

Un gros travail est fait en collaboration avec l'Angleterre.

Irlande

environ 20 interprètes,
dont 10 sortent de formation.

Formation : en fonction des besoins.

En 1999, a été créé une National Agency qui centralise les demandes et traite avec les clients et les financeurs.

En effet, le métier a pris un réel essor depuis 2 ans car le frère de la 1^{er} ministre irlandaise est sourd.

Rapport financier Journal 1999
(du 05/06/99 au 31/12/99)

RECETTES		DEPENSES	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
<u>Disponibilités</u>		<u>Charges d'Exploitation</u>	
Report Compte Bancaire (au 05/06/99)	3 332.30 F	Poste	754.00 F
		Photocopie	1 180.01 F
<u>Produits d'Exploitation</u>			
Cotisations 99	360.00 F		
TOTAL	3 692,30 F	TOTAL	1 934,01 F
		Solde Créiteur	1 758,29 F

Solde compte bancaire au 31/12/99 : 2 346,53 F.

- Nbre d'abonnés au numéro 37 : 38 abonnés.
- Nbre d'abonnés au numéro 38 : 31 abonnés.

➤ n° 39 : 28 abonnés

[Faint handwritten notes]

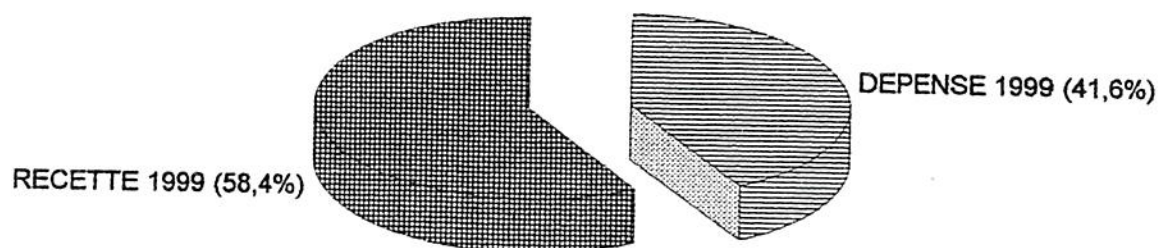
Opérations du compte
AFILS

Catégorie	Montant	Solde courant
Solde initial		3 643,85
Mois finissant le 31/01/99		
FRAIS BANCAIRE		
FRAIS FONCTIONNEMENT, TIMBRES	-215,29	3 425,56
PRESTATION, FORMATION	-133,00	3 292,56
MISSION, FORMATION	6 456,25	9 748,81
DEPLACEMENT, C.A.	-4 500,00	5 248,81
DEPLACEMENT, C.A.	-2 035,00	3 213,81
DEPLACEMENT, C.A.	-150,00	3 063,81
FRAIS FONCTIONNEMENT, TIMBRES	-579,00	2 484,81
FRAIS FONCTIONNEMENT, APERTIF	-392,60	2 092,21
Total Mois finissant le 31/01/99	-374,00	1 718,21
	-1 925,64	
Mois finissant le 28/02/99		
CARTE PRO, CARTE PRO 1	50,00	1 768,21
CARTE PRO, CARTE PRO 1	50,00	1 818,21
CARTE PRO, CARTE PRO 1	50,00	1 868,21
CARTE PRO, CARTE PRO 1	50,00	1 918,21
DEPLACEMENT, C.A.	50,00	1 918,21
DEPLACEMENT, C.A.	-1 512,50	405,71
COTISATION, SERVICE	-269,00	136,71
FRAIS FONCTIONNEMENT, TIMBRES	650,00	786,71
Total Mois finissant le 28/02/99	-870,90	-84,19
	-1 802,40	
Mois finissant le 31/03/99		
DEPLACEMENT, C.A.		
COTISATION, REGION	-1 466,00	-1 650,19
COTISATION, REGION	733,33	-816,86
FRAIS BANCAIRE	1 190,00	373,14
Total Mois finissant le 31/03/99	-223,95	149,19
	233,38	
Mois finissant le 30/04/99		
FRAIS SUR FORMATION, Frais		
CARTE PRO, EXAMEN AFILS	2 957,90	3 107,09
COTISATION, REGION	600,00	3 707,09
Total Mois finissant le 30/04/99	133,33	3 840,42
	3 691,23	
Mois finissant le 31/05/99		
COTISATION, SERVICE		
PRESTATION, FORMATION	620,00	4 460,42
Total Mois finissant le 31/05/99	6 456,25	10 916,67
	7 076,25	
Mois finissant le 30/06/99		
COTISATION, REGION		
COTISATION, SERVICE	400,00	11 316,67
DEPLACEMENT, C.A.	620,00	11 936,67
FRAIS FONCTIONNEMENT, TIMBRES	-450,00	11 486,67
FRAIS FONCTIONNEMENT, PHOTOCOPIES	-90,00	11 396,67
DEPLACEMENT, C.A.	-79,05	11 317,62
COTISATION, REGION	-1 183,00	10 134,62
CARTE PRO, CARTE PRO 2	5 932,00	16 066,62
CARTE PRO, CARTE PRO 2	50,00	16 116,62
COTISATION, REGION	50,00	16 166,62
COTISATION, REGION	1 800,00	17 966,62
DEPLACEMENT, C.A.	533,33	18 499,95
MISSION, FORMATION	-480,00	18 019,95
FRAIS FONCTIONNEMENT, TIMBRES	-4 500,00	13 519,95
Total Mois finissant le 30/06/99	-99,00	13 420,95
	2 504,28	
Mois finissant le 31/07/99		
FRAIS BANCAIRE		
PRESTATION, FORMATION	-215,64	13 205,41
COTISATION, REGION	6 456,25	19 661,66
MISSION, FORMATION	800,00	20 461,66
FRAIS FONCTIONNEMENT, TIMBRES	-4 500,00	15 961,66
	-30,00	15 931,66

Opérations du compte
AFILS

Catégorie	Montant	Solde courant
COTISATION: F.N.S.F.	-1 300,00	14 631,66
Total Mois finissant le 31/07/99	<u>1 210,71</u>	
Mois finissant le 31/08/99		
PARTICIPATION JURY: JURY EXAMEN	-1 080,00	13 551,66
PARTICIPATION JURY: JURY EXAMEN	-2 160,00	11 391,66
PARTICIPATION JURY: JURY EXAMEN	-2 160,00	9 231,66
PARTICIPATION JURY: JURY EXAMEN	-1 761,00	7 470,66
FRAIS PARTICIPATION JURY: EXAMEN	10 650,40	18 121,06
FRAIS FONCTIONNEMENT: TIMBRES	-100,00	18 021,06
PRESTATION: FORMATION	15 444,50	33 465,56
REMBOURSEMENT FRAIS BANCAIRE: REMBOURSEMENT FRAIS BANCAIRE	215,54	33 681,10
MISSION: FORMATION	-5 625,00	28 056,10
FRAIS SUR FORMATION: REMBOURSES	-1 832,00	26 224,10
Total Mois finissant le 31/08/99	<u>11 592,44</u>	
Mois finissant le 30/09/99		
PARTICIPATION JURY: JURY EXAMEN	-3 046,00	23 178,10
MISSION: FORMATION	-4 500,00	18 678,10
FRAIS SUR FORMATION: REMBOURSES	-1 850,00	16 828,10
FRAIS FONCTIONNEMENT: TIMBRES	-54,00	16 774,10
FRAIS FONCTIONNEMENT: TELEPHONE	-489,67	16 284,43
DEPLACEMENT: C.A.	-1 212,00	15 072,43
PARTICIPATION JURY: JURY EXAMEN	-3 552,00	11 520,43
DEPLACEMENT: C.A.	-464,00	11 056,43
Total Mois finissant le 30/09/99	<u>-15 167,67</u>	
Mois finissant le 31/10/99		
MISSION: FORMATION	-2 813,97	8 242,46
MISSION: FORMATION	-1 875,95	6 366,51
MISSION: FORMATION	-937,99	5 428,52
CARTE PRO: CARTE PRO 1	50,00	5 478,52
CARTE PRO: CARTE PRO 1	50,00	5 528,52
COTISATION: REGION	400,00	5 928,52
CARTE PRO: EXAMEN AFILS	600,00	6 528,52
CARTE PRO: EXAMEN AFILS	600,00	7 128,52
Total Mois finissant le 31/10/99	<u>-3 927,91</u>	
Mois finissant le 30/11/99		
PRESTATION: FORMATION	6 456,25	13 584,77
Frais Généraux: CONGRES	-484,00	13 100,77
FRAIS FONCTIONNEMENT: PHOTOCOPIES	-397,50	12 703,27
Total Mois finissant le 30/11/99	<u>5 574,75</u>	
Mois finissant le 31/12/99		
FRAIS FONCTIONNEMENT: TIMBRES	-49,20	12 654,07
FRAIS PARTICIPATION JURY: EXAMEN	15 994,00	28 648,07
Total Mois finissant le 31/12/99	<u>15 944,80</u>	
TOTAL GÉNÉRAL	<u>25 004,22</u>	<u>28 648,07</u>

BILAN 1999

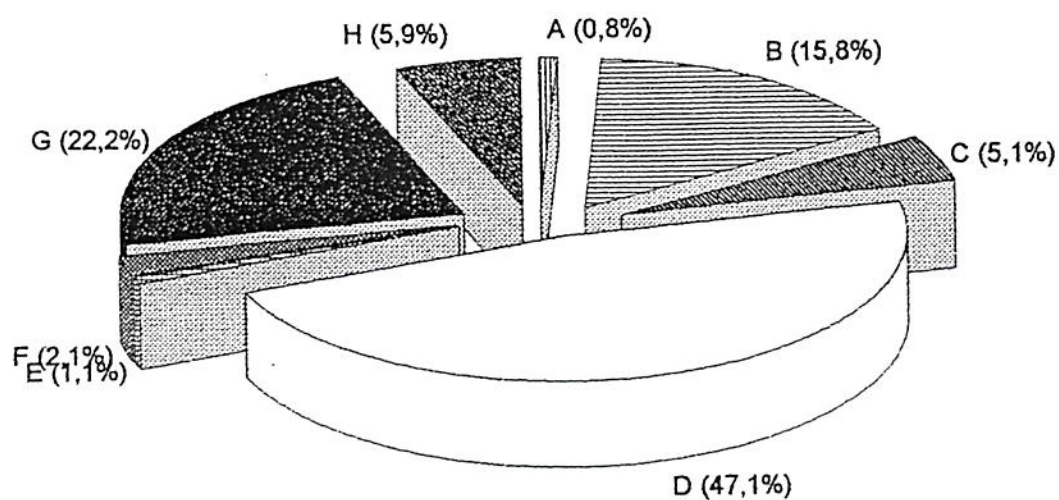


RECETTE 87 099.43

DEPENSE 62 095.11

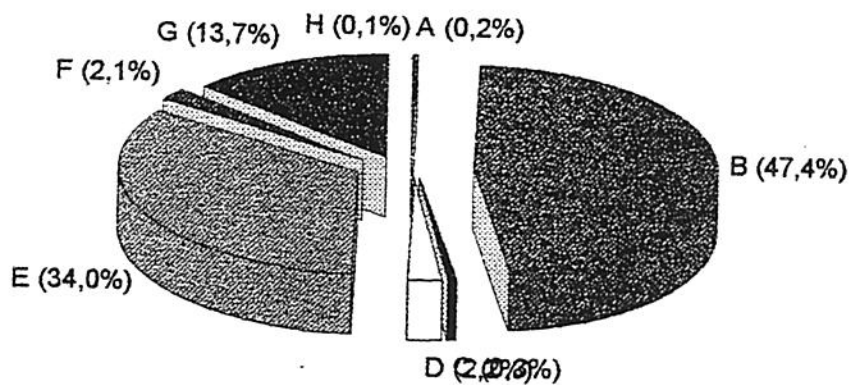
RESTE **25 004.32**

DEPENSE 1999



A- FRAIS GENERAUX CONFRES ALSF	484,00 F
B- C.A. DEPLACEMENT	9 800,50 F
C- FONCTIONNEMENT	3 158,92 F
D- MISSION FORMATION	29 252,91 F
E- FRAIS BANCAIRE	657,78 F
F- F.N.S.F. COTISATION	1 300,00 F
G- PARTICIPATION JURY EXAMEN 1998	13 759,00 F
H- FRAIS SUR FORMATION	3 682,00 F

RECETTE 1999



A- FRAIS BANCAIRE	215,54 F
B- CRILS	41 269,50 F
C- CARTE PRO I	300,00 F
D- AFFILIATION DES SERVICES	1 890,00 F
E- SERAC	29 602,40 F
F- EXAMEN AFILS	1 800,00 F
G- AFFILIATION REGION	11 921,99 F
H- CARTE PRO 2	100,00 F

BILAN POUR L'ANNEE 1999
Région Paris Ile de France

RECETTES		DEPENSES	
<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
Report compte bancaire 98	2 254.06		
Report compte épargne 98	5 428.58		
Cotisations 99	8 898.00	Cotisation nationale	5 932.00
		Stage interprètes	1 000.00
Caisse fin 99	56.60		
		Frais de poste	1 600.60
TOTAUX	16 637.24		8 532.60

A.F.I.L.S. Centre-Poitou

Chez Emmanuelle LEGUET
20 rue du Commandant de Poli
45000 ORLÉANS

E-mail : afils@aol.com

Compte-Rendu d'activité de la région Centre-Poitou pour l'année 1999.

La région Centre-Poitou, nouvellement créée en 1999, a compté cette année 4 membres et n'a pas montré pour ses débuts une très grande activité.

Etant relativement disséminés (un membre habite Poitiers, un autre Tours, un autre à coté du Mans et un dernier à Orléans), il n'est pas toujours facile de tomber d'accord sur les lieux et dates d'une rencontre, aussi nous ne nous sommes réunis qu'une seule fois.

Cependant notre unique rencontre a été assez fructueuse, particulièrement au niveau de l'échange d'information et de la connaissance de la situation de chacun.

Ainsi, si le Poitou montre une activité bien implantée (10 ans d'existence d'un service d'interprète à Poitiers), le reste de la région est quant à lui tout juste en train de se réveiller. Les besoins existent et sont de plus en plus mis en avant par la communauté sourde, mais l'infrastructure financière n'en est encore qu'aux prémices. Comme partout il est difficile de faire évoluer les mentalités vers une acceptation du professionnalisme, d'autant plus que certains « concurrents » sont déjà en place depuis longtemps.

Concernant notre pratique, on distingue deux grandes différences : le travail en institution (2 membres) le travail en service (3 membres), 1 membres combinant les deux formules.

Les questions et difficultés rencontrées dans chacun des secteurs sont relativement différents, la question de l'indépendance de l'interprète étant particulièrement délicate à gérer en institution. Mais un besoin se fait sentir ; la création d'un groupe de parole. Or, si la nécessité d'un tel groupe nous semble évidente, sa mise en place est bien plus compliquée vu notre répartition géographique. Nous réfléchissons à une formule la plus adaptée et la plus réalisable possible.

Ce compte-rendu peut sembler bien court car il est le reflet d'une première année très peu active. Nous essaierons de faire mieux l'année prochaine.

Toutefois les membres de la DR sont souvent amenés à travailler ensemble et l'information circule donc de manière continue et vivante au hasard des rencontres et des contacts téléphoniques.

Disons que pour ce début de vie nous en sommes restés à la tradition orale mais nous espérons pouvoir passer à la structure plus formelle de la langue écrite (l'évolution est en marche..... j'en veux pour preuve ce rapport !)

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année.

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2000

RAPPORT MORAL REGION RHONE ALPES

ACTIVITES :

Les interprètes AFILS de la région Rhône Alpes se sont réunis 3 fois en 1999 :

- le 08/03/99
- le 14/06/99
- le 18/10/99

Le thème de nos réunions, outre les informations AFILS (suivi des commissions GILLOT par exemple) ou analyse de la pratique, fut d'échanger sur l'élaboration d'une plaquette d'informations sur le métier d'interprète. Certes, il existe déjà divers supports sur ce sujet : « Interprète : mode d'emploi ». Nous avons essayé de regrouper un maximum de documents, nous les avons étudiés et remodelés en fonction de nos services. (voir exemples de modèles, ci-joints).

En parallèle, deux projets se sont concrétisés :

- un stage de perfectionnement à Lyon du 5 au 9/07/99 réalisé avec « FORMAFILS ». (voir Compte Rendu de Francis Jeggli).
- une journée de supervision le 03/09/99 à Chabrillan (drome) sur le thème : « être interprète en 1999 » : l'image de l'interprète et la solidarité professionnelle. Nous étions 10 à être hébergés chez une collègue dans un cadre superbe. Mme Simone FRISON, psychanalyste de la Drome, est intervenue sur une durée de 4 heures. Le coût de sa prestation : 2 500 F, a été pris en charge par nos services respectifs à hauteur de 300 F par personne. La somme récoltée a couvert l'inscription des collègues non rattachés à un service.

Egalement, s'est poursuivie et terminée la formation avec l'université LYON II niveau 1, financée par la subvention du conseil régional, pour 5 de nos collègues, avec 3 semaines de formation réparties sur l'année 99 (+ 1 semaine en 98).

Au niveau national, nous étions deux à participer à la réunion du 18/09/99 à Paris, pour se positionner par rapport aux commissions Gillot. (cf. compte-rendu région)

Enfin, une des actions de la région, fut de rédiger une lettre de contestation à la FNSF, pour se plaindre des mauvaises conditions de travail imposées durant le congrès de Louhans, du 13 au 16 mai 1999. Les interprètes AFILS Rhône Alpes ont tenu à faire preuve de solidarité vis-à-vis de leurs collègues en difficultés. (cf. copie de la lettre).

SITUATION :

18 interprètes AFILS sont recensés sur 4 départements dans la région Rhône Alpes.

ISERE (Grenoble)	SCAPH 38	1 interprète carte pro 1 1 interprète associé (2 interprètes non-membres)
SAVOIE (Chambéry)	ADISDA	3 interprètes carte pro 1 1 interprète carte pro 2 2 Interprètes associées diplômées SERAC 99
HAUTE SAVOIE (Annecy)	INJS CADA 74	1 interprète carte pro 1 2 interprètes associés
RHONE (Lyon)	CRILS	4 interprètes carte pro 1 (dont 2 reçues en 99) 2 interprètes associées

1 interprète carte pro 1 est restée rattachée à la région bien que travaillant à Montpellier

RAPPORT FINANCIER 1999 REGION RHONE ALPES

RECETTES		DEPENSES	
	Montant		Montant
Disponibilités			
Report compte bancaire 1998	445,08 F		
Produits d'exploitation		Charges d'exploitation	
Cotisations 99	1 800,00 F	Cotisations 99	1 200,00 F
Cotisations cartes pro 1 et 2	2 700,00 F	Cotisations cartes pro 1 et 2	1 800,00 F
		Transport	1 020,00 F
		Postes	261,30 F
		Fournitures	39,79 F
Autres produits	510,00 F 900,00 F *	Autres charges	
TOTAL	6 355,08 F	TOTAL	4 321,09 F
Solde Créiteur	2 033,99 F		

* 510 F = remboursement 1 billet SNCF par service ADISDA

900 F = encaissement des cautions de la supervision pour renflouer la trésorerie régionale.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

DELEGATION DE DOSSIERS - ANNEE 2000

Christine GRANDIN
89 rue du Fbg St Martin
Passage du désir Esc C
75010 PARIS
1- LE REGISTRE
2- AGEFIPH

David CHARRIER
Cornillé
35140 ST JEAN SUR COUESNON
3- LE JOURNAL

Geneviève DECONDE
LE Chêne
86380 VENDEUVRE DU POITOU
4- INTERP. POUR SOURD AVEUGLE

Sandrine SCHWARTZ
101 rue du Chateau
75014 PARIS
5- SITE INTERNET
6- E.F.S.L.I.

Corinne GACHE
58 rue Védrine
91170 VIRY CHATILLON
7- CARTE PRO I
8- CARTE PRO II

Christine PEUCH
Rue de Beaune - Meuilley
21700 NUITS ST GEORGES
9- INTERP. EN MILIEU SCOLAIRE

Nathalie BATTON
4 av. Belle Aimée
94130 Villeneuve St Georges
10- LES SERVICES D'INTERPRETES

Francis JEGGLI
24 rue des Montiboefus
75020 PARIS
11- LE MINTEL AFILS

Françoise LEGAULT DEMARRE
12 rue E. Berthier
91240 ST MICHEL S/ORGE
12- SANTE
13- GESTION DES PLAINTES

Patrick GACHE
22 rue des cédres
31400 TOULOUSE
14- RAPPORT GILLOT

Pierre GUITTENY
Rés Les Ombrages Bat 1 av de Thouars
33400 TALENCE
15- JUSTICE

Christine QUIPOURT
19 rue Berthelot
93200 ST DENIS
16- EXAMEN SERAC

Alain BACCI
24 rue Fieux
31000 TOULOUSE
17- FORMAFILS

Julie GRAFFE
11 bis rue St Dominique
75007 PARIS
18- COURRIER INTERNE

REGION DE TOULOUSE
19 - ENQUETE COND. DE TRAVAIL

DEUX DOSSIERS NON PRIS
20- RELATION F.N.S.F.
21- SUBVENTION



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

- DELEGUES REGIONAUX - 2000

Région Toulouse	Ségolène DUSSER 3 rue Thionville 31000 TOULOUSE	Tél. : 05 61 63 45 96
Région Ouest	David CHARRIER Cornillé 35140 ST JEAN S/COUESNON	Tél. : 02 99 39 17 74
Région Est	Christine PEUCH Rue de Beaune 21700 MEUILLEY	W : 03 80 62 32 93 Fax : 03 80 61 25 17
Région Rhône-Alpes	Françoise LECLERC La Grande Charnière 38300 SAINT SAVIN	Pers. : 04 74 28 81 55 W :
Région Aquitaine	Karyn TANGUY INJS Bordeaux 25 cours du Gal de Gaulle 33170 GRADIGNAN	AILS : 05 56 89 48 89
Région Paris	Bénédicte VEILLET 40 Rue Rodier 75009 PARIS	Pers. : 01 40 16 07 93 Fax :

Minitel : 36 15 CHEZ*AFILS (pour les non-membres)
36 14 CHEZ*AFILS + code (pour les membres)

Journal de l'AFILS : David CHARRIER
Cornillé
35140 ST JEAN/COUESNON



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

- COMPOSITION DU C.A. - 2000

- Président :* Patrick GACHE
22 rue des Cèdres
31400 TOULOUSE
Tél. W : 05 61 13 26 03-Tél. Pers. : 05 61 25 16 22
- Vice Présidente :* Christine QUIPOURT
19 rue Berthelot
93200 ST DENIS
Tél. : 01 48 21 66 93
- Trésorière :* Christine PEUCH
Rue de Beaune
21700 MEUILLEY
Tél. W : 03 80 62 32 93-Fax : 03 80 61 25 17
- Trésorière Adjointe :* Emanuelle LEGUET
5 Venelle des Beaumonts
45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 62 74 46
- Secrétaire :* Sandrine SCHWARTZ
182-186 bd de la Villette
75019 PARIS
Tél. : 01 42 41 60 89
- Secrétaire adjointe :* Corinne GACHE
58 rue Vedrines
91170 VIRY CHATILLON
Tél. : 01 69 05 91 27
- Chargée de dossiers :* Geneviève DECONDE
Le Chêne
86380 VENDEUVRE DU POITOU
Tél. Pers. : 05 49 51 05 48-Fax : 05 49 53 62 05
- Chargée de dossiers :* Bénédicte VEILLET
40 rue Rodier
75009 PARIS
Tél. : 01 40 16 07 93

Un petit échantillon des conditions de travail à Paris...

Nathalie QUETEL et moi-même avons envoyé un petit questionnaire aux interprètes membres de l'AFILS Paris afin de faire un premier bilan des conditions de travail en Ile de France.

Sur une trentaine de questionnaires envoyés, nous n'avons eu que dix retours y compris nous-mêmes. Une première question se pose : les interprètes qui n'ont pas répondu sont-ils satisfaits de leurs conditions de travail, estiment-ils au contraire que la situation est tellement instable qu'il n'est même pas utile de répondre ou bien, et nous en sommes conscientes, le questionnaire était-il inadéquat pour rendre compte d'une situation souvent bien complexe... ?

Quoi qu'il en soit, sur les 10 réponses, nous avons pu retenir les points suivants :

- Les interprètes travaillent à 75% en moyenne par rapport à un temps plein
- Le salaire moyen sur ces 75% est de 9416 F brut (extrêmes 16000F brut sur 80% / 7000F brut sur 60%)
- La moyenne d'âge est de 36 ans et demi
- Sur les 10 personnes, 8 disent être dans une situation inconfortable
- 4 personnes sur 10 ont un CDI mais sur un temps de 3%, 25% ; 25% et un seul temps plein
- Seul l'établissement Laurent Clerc verse les 6% de prime de précarité d'emploi suite à la fin d'un CDD. A l'institut Bager, les contrats de 10 mois sont renouvelables indéfiniment sans le versement de cette prime. Cela est légal pour les contractuels de la fonction hospitalière.
- 5 interprètes sur 10 ont une fiche de paie qui ne mentionne pas la fonction d'interprète afin de les faire entrer dans une grille de salaire acceptable et/ou reconnue (psychologue, formateur en LSF...)
- Le CPSAS compte 9 vacataires pour lesquels la situation est critique surtout lorsque ceux-ci n'ont pas de poste fixe en parallèle. Se posent des problèmes de salaire (faible et fluctuant) de sécurité (morale et financière). Le CPSAS ne cotise pas aux ASSEDIC.
- 3 interprètes sur 10 ne touchent aucun salaire pendant les vacances (l'été étant la période la plus délicate) et s'inscrivent au chômage durant cette période. Les indemnités varient de 80F par jour à 229F par jour.

En conclusion

La situation est préoccupante, particulièrement pour les vacataires. Les exigences sont de plus en plus grandes (niveau d'entrée SERAC, examen SERAC, épreuves de qualité à l'embauche...) pour une situation professionnelle souvent inconfortable. La réunion AFILS Paris du 20 janvier a conclu à la nécessité de créer un groupe de travail afin de clarifier nos besoins, nos exigences et de faire le point sur nos revendications. Ce groupe de travail devrait se mettre en place rapidement.

Carole GUTMAN



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Réunion AFILS OUEST du 12/02/00

Membres présents : M. TIGER, D. CHARRIER, M-H. PAVARD, V. SAVARY,
B. MALINGE, C. GIQUEL.

Membres excusés : P. DI PIAZZA, B. GAUTIER.

Cette première réunion s'est déroulée au domicile d'une interprète nantaise de 14h à 17h30.

1) Approbation du C.R. du 12/12/99

Aucune remarque ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Appel à cotisation 2000

Un tour de chéquier est entrepris afin d'établir la liste des membres pour cette nouvelle année. A ce jour, seuls manquent le renouvellement des cotisations de 2 membres. David se charge de leur envoyé un courrier de rappel d'adhésion.

Le reversement des cotisations et l'envoi des coordonnées des membres régionaux au National s'effectuera dans la première quinzaine de mars prochain.

La Région compte à ce jour, 6 membres (3 membres actifs et 3 membres associés) ; dont l'arrivée d'une nouvelle interprète rennaise, actuellement en formation DFSSU à SERAC.

3) Retour C.A. du 18/09/99 & 29/01/00

- CA du 18/09/99
Dernière réunion du CA de l'année puisqu' aucune autre date n'a pu réunir les membres du CA. Le compte-rendu de cette réunion a été tapé mais n'a pas encore fait l'objet d'une diffusion.
- CA du 29/01/00
Plusieurs points ont été abordés dont :
 - le renouvellement de l'adhésion AFILS à la FNSF ;
 - Le dossier "Santé" : le dossier complet avait été soumis à l'approbation du CA du 05/06/99. Laissé sans réponse depuis. Ce document est entériné lors de ce CA pour diffusion ;
 - Sujet de réflexion de la part de la Région Rhône-Alpes : délégation régionale = association à part entière ; à suivre...
 - EFSLI : dernier regroupement en Belgique (= lieu d'inscription officielle de l'association. Précédemment, cette inscription était domiciliée au Danemark mais de manière non officielle dû fait de leur souplesse

législative à ce sujet). La France a retrouvé l'ensemble des autres associations après 3 années d'absence. Il a été proposé à la France d'organiser le prochain regroupement de l'EFSLI en septembre prochain. Après discussions, le CA fera parvenir une réponse négative pour l'organisation cette année en invoquant la prématurité de cette responsabilité mais que la France n'exclut pas d'organiser d'ici quelques années ce regroupement.

- Formation SERAC : suite aux résultats du dernier examen SERAC, une rencontre AFILS-SERAC a eu lieu début janvier. Officieusement, en septembre 2001, se déroulera une dernière session d'examen pour l'ensemble des promotions I 1 à I 11 afin d'obtenir le diplôme SERAC sous réserve que le candidat pratique le métier et qu'il soit admissible à l'examen ; vraisemblablement une participation financière sera demandée à chaque candidat ; à suivre...
- Carte Pro 1 & 2 : projet de fusion des 2 cartes puisque par définition se doit d'être polyvalent. Après discussions, la réponse du CA est que cette fusion est non opportune car la position AFILS est que lorsque le DFSSU sera bien en place, une demande pour toutes les promotions I 1 à I 11 ayant réussies à l'examen sera faite pour intégrer le nouveau cadre ; quel cadre ? quels critères ? à suivre...

4) Retour A.G. 1999 du 29/01/00

Présents : 43 membres actifs (procurations comprises).

- Approbation du C.R. 1998 : aucune remarque ; adopté à l'unanimité.
- Rapport moral
 - Carte Pro 1 : 4 demandes (2 attribuées en sept.99 et 2 attribuées en janv. 2000).
 - Carte Pro 2 : pas de candidature ni de demande de renouvellement. Instauration d'un quorum de 50 % minimum avec 1 pouvoir par personne.
 - Commission FORMAFILS : différentes actions menées en 1999 (Université Lyon 2, Rhône-Alpes). Formation DFSSU : pas de contact formalisé. Concernant des formations post-diplôme la Commission préfère travailler avec des centres de formations locaux. Idée officieuse : travailler avec Paris VIII et SERAC pour validations des compétences des promotions I... par 2 à 3 regroupements d'une semaine. Echanges : fonctionnement de la Commission repose plus sur des personnes et non AFILS en tant qu'entité ; suivi de la participation de la Commission à la formation des interprètes belges.
 - SERAC : cf CA
Echange : C. QUIPOURT a été mandatée par le CA pour être référente au niveau de l'organisation de l'examen SERAC mais n'a pas été conviée à la rencontre AFILS-SERAC.
 - Relations publiques : contacts informels avec la FNSF ; suite de la participation aux différentes commissions GILLOT (un rapport "Pour améliorer la vie des personnes sourdes" sous l'égide du directeur de l'Action Sociale a été remis à P. GACHE).



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

- Registre : 20 exemplaires & 30 pochettes vides sont remis à chaque délégation ; à charge pour les délégations de gérer le stock de ce Registre et de prendre en charge financièrement les coûts de reproductions et d'envoi de celui-ci.
- EFSLI : cf CA ;
- Journal : demande d'autorisation auprès des auteurs de reproduction d'articles et autres documents ; appel aux Régions pour l'envoi d'article et comptes-rendus de réunions régionales ; réflexion pour retraitage anciens numéros (papier, cd-rom...).
- Internet : site AFILS (en construction) : [HTTP : // members.aol.com / AFILS](http://members.aol.com/AFILS) – e-mail : AFILS@AOL.COM
- Minitel : rappel du fonctionnement de la BAL.
- Difficultés de fonctionnement de l'AFILS.

Vote : 1 contre ; 1 abstention ; reste ok.

- Rapport financier
Echange : pour prochaine AG, tenir compte de la comptabilité régionale + Journal car AFILS fonctionne avec des délégations régionales.

Vote : 1 abstention ; reste ok.

- Rapport des Régions :
 - Toulouse : a pris du retard dans le dépouillement de l'enquête sur les besoins de formation des interprètes suite aux problèmes rencontrés par ILS.
 - Ouest : cf C.R. présenté au niveau régional.
 - Est : aucune action du fait du peu d'adhérents et de l'éloignement de ceux-ci ; 2 à 3 membres.
 - P.I.F. : cf C.R. présenté dans le Journal n° 39 -Janvier 2000.
 - Centre-Poitou : nouvelle région depuis 1999 ; 4 à 5 membres ; idem que Région Est pour les actions.
 - Aquitaine : 5 membres ; pas d'actions spécifiques mais plus orientées par le biais du service de Bordeaux "Signe".
 - Rhône-Alpes : bon fonctionnement ; inquiet quant au fonctionnement du CA ; réflexion que les délégations régionales deviennent des associations à part entières.

- Dossiers

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'AFILS, celui-ci se fera non plus par les membres du CA mais par dossier confié à un ou plusieurs membres.

Registre : C. GRANDIN ;

Rapport GILLOT : P. GACHE ;

Journal : D. CHARRIER ;
Interprète pour S.A. : G. DECONDE ;
EFSLI : E. LEGUET-S. SCHWARTZ ;
Carte Pro 1 & 2 : C. GACHE ;
Interprète scolaire : C. PEUCH ;
Les Services : N. BATON ;
Santé : F. LEGAULT-DEMARE ;
Minitel : F. JEGGLI ;
AGEFIPH : C. GRANDIN ;

FNSF : ? ;
Justice : P. GUITTENY ;
Examen SERAC : C. QUIPOURT ;
FORMAFILS : A. BACCI ;
Internet : S. SCHWARTZ ;
Courrier interne : J. GRAFFE ;
Enquête besoins formation : Toulouse ;
Subvention : ?
Gest° des plaintes : F. L-DEMARE.

Concernant le renouvellement des membres ainsi que des fonctions du CA, cela sera transmis avec le C.R. de l'AG que chaque membre recevra ultérieurement. En effet, je n'ai pu assister à la fin de l'AG.

5) Tour des secteurs géographiques

- Rennes :
 - David, suite à son licenciement pour motif économique fait passer toutes ses demandes d'interprétariat par le biais de "Quick Medical Service" ;
 - Concernant Pascal, aucune information reçue de sa part. Situation inchangée depuis la dernière réunion hormis le fait qu'il serait salarié d'ACCES.
- Angers : accroissement du nombre d'heures par le biais de "Appel Médical Service"
- Nantes : situation inchangée pour les 3 interprètes nantaises.

6) Questions diverses

- Le C.A. est désormais joignable sur le 3614 chez* CAAFILS ; JOURNAFILS ne fonctionne plus.
- Psychologue pratiquant la LSF : Cécile VERRONNEAU -9, avenue Alexandre Goupil, 44700 Orvault -tél.& mntl : 02.40.63.84.61.
- L'association GESTES a publié le premier numéro d'une revue intitulée "Surdités" dans laquelle un article d'une vingtaine de pages concerne l'interprétariat.
- Conférence à Angers prévue au mois d'octobre prochain à l'initiative du Centre Charlotte Blouin sur le témoignage de 3 jeunes sourds pratiquant 3 modes de communication différents (LSF, LPC, oral).
- Le CSCS de Rennes recherche deux interprètes dont une interprète femme.

7) Date prochaine réunion

Les prochaines réunions régionales sont prévues les samedis 01/04/00 de 14h à 17h30 (vraisemblablement à Angers) et 24/06/00 (tte journée avec pique-nique -lieu à déterminer).

L'ordre du jour, le lieu précis ainsi que les horaires de cette réunion vous seront communiqués sur la BAL AFILSGO.

Comme de coutume si vous ne pouvez assister à ces réunions, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre une petite bafouille sur ce qui se passe au niveau de votre secteur géographique ainsi que vos dates de disponibilités ou d'indisponibilités pour de futures réunions.

David

INFO examen AFILS-SERAC 2000

Transmis par
C. Gache

Celui-ci sera organisé les **4,5 et 6 Mai 2000** dans les locaux de SERAC.

Si vous souhaitez vous présenter, veuillez me faire parvenir votre dossier **avant le 31 Mars 2000.**

Pièces à fournir :

- caution écrite d'un interprète titulaire de la carte pro 1
- caution écrite d'un prof de LSF agréé par la FNSF
- C.V.
- attestation d'adhésion à l'AFILS depuis plus d'1 an.
- frais d'inscription : 600 francs en 1999 (ceux-ci sont susceptibles d'être augmentés)
- 2 photos d'identité.

ATTENTION : les prochains et derniers examens auront lieu en 2001

Mes coordonnées : Corinne GACHE
58 rue Védrines
91170 VIRY-CHATILLON

Liste des profs agréés par la FNSF :

PARIS : Annette LEVEN ; Simon ATTIA ; Jean-Claude POULAIN ; Guy BOUCHAUVEAU ; Arlette MOREL ; Rachid MIMOUN ; Victor ABBOU ; Rachils BENELHOCINE ; Josette BOUCHAUVEAU ; Nadia CHEMOUN.
TOULOUSE : Jean-François PIQUET ; Henri VARASSE
BORDEAUX : Roger RODRIGUEZ
RENNES: Philippe ANGELE

Si vous ne pouvez obtenir cette caution, veuillez me le préciser ; nous organiserons une demande le jour de l'examen auprès des membres du jury présents.



23, av. de Guyenne
35000 RENNES
Tél / Fax : 02.99.59.44.08
Minitel : 02.99.59.43.83

AFILS
254 rue St Jacques
75 005 PARIS

Objet : offre d'emploi

Rennes, le 13 janvier 2000

Madame, Monsieur,

Pouvez-vous faire paraître dans votre prochain numéro, l'annonce suivante :

Offre d'emploi : URGENT

Le Centre Socio-Culturel des Sourds de Rennes recherche deux interprètes en Langue des Signes Française (un homme et une femme)

Descriptif du poste :

- 1) type de contrat : 2 contrats à durée indéterminée
- 2) Temps de travail : l'un 20h/semaine et l'autre ¼ temps
- 3) Date d'embauche : dès que possible
- 4) Lieu d'occupation du poste : Ille et vilaine

Conditions :

posséder une maîtrise d'interprétariat en Langue des Signes E.S.I.T. et /ou avoir suivi la formation SERAC.

Adresser lettre de motivation, C.V. et photo au :
Centre Socio-Culturel des Sourds
A l'attention de Mr le Directeur
23, avenue de guyenne
35000 RENNES

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur
P. ANGELE

*Établissement public
rattaché au Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité*

institut
national
de jeunes sourds



254, rue Saint-Jacques - 75005 Paris Tél. : 01 53 73 14 00 - Fax : 01 46 34 78 76

ANNONCE A FAIRE PARAITRE, SVP

L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris,
Etablissement public national dépendant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Recrute

Le responsable du Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds.

Ce service :

- ⇒ Assure l'information des personnes sourdes
- ⇒ Organise des stages de formation continue
- ⇒ Gère un service d'interprètes

Ce service nécessite une personne dynamique, très bien intégrée à la communauté sourde et malentendante, de contact facile, disposant d'un bon esprit de synthèse, sachant rédiger facilement, maîtrisant le français oral et écrit et la L.S.F., connaissant les logiciels bureautiques habituels et maîtrisant Internet.

L'équipe du C.P.S.A.S. comprend une dizaine de personnes.

Les candidatures doivent être adressées à :
Monsieur le Directeur de l'INJS de Paris
254, rue Saint-Jacques – 75005 Paris
Avant le 15 Février 2000



**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE DE
FAIRE NOTRE PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE
DU "JOURNAL DE L'A.F.I.L.S."

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS

- 120 F POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.
- 130 F POUR LES NON-MEMBRES A.F.I.L.S.

DAVID CHARRIER
"JOURNAL DE L'AFILS"
CORNILLE
35140 SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE DE
FAIRE NOTRE PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE
DU "JOURNAL DE L'A.F.I.L.S."

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS

- 120 F POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.
- 130 F POUR LES NON-MEMBRES A.F.I.L.S.

DAVID CHARRIER
"JOURNAL DE L'AFILS"
CORNILLE
35140 SAINT-JEAN-SUR-COUESNON